



A-Priority CH-3003 Berne, cdmt Instr, WAHA

Aux
Officiers fédéraux de tir
des arrondissements 1 à 22

Référence/dossier :
Votre référence :
Notre référence : WAHA
Dossier traité par :
Berne, le 16 décembre 2020

Mesures dans le domaine du tir hors du service en 2021

Mesdames et Messieurs les officiers fédéraux de tir,

Compte tenu de la situation particulière résultant du COVID-19, j'ai, d'entente avec la Fédération sportive suisse de tir (FST), pris les décisions suivantes pour le domaine Tir hors du service (SAT) pour l'année 2021 :

1. Rapports d'instruction

Selon l'ordonnance du DDPS sur le tir (RS 512.311), les sociétés de tir doivent participer au rapport d'instruction annuel du membre de la commission cantonale de tir dont elles relèvent.

→ Les rapports d'instruction doivent donc se tenir dans la mesure du possible et se dérouler conformément aux directives du Conseil fédéral, de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du canton concerné.

2. Cours pour moniteurs de tir (CMT) et cours de répétition pour moniteurs de tir (CR-MT)

Selon l'ordonnance sur les cours de tir (RS 512.312), les officiers fédéraux de tir sont chargés d'organiser les CMT et les CR-MT.

→ Les CMT et les CR-MT doivent se tenir dans la mesure du possible et se dérouler conformément aux directives du Conseil fédéral, de l'OFSP et du canton concerné.

Toujours selon l'ordonnance sur les cours de tir, un CMT doit par ailleurs être organisé tous les deux ans, entre janvier et avril.

→ **En 2021, les CMT pourront aussi être organisés de mai à novembre, conformément aux directives du Conseil fédéral, de l'OFSP et du canton concerné.**

3. Cours pour moniteurs de tir de jeunes tireurs (CMTJT)

Selon l'ordonnance sur les cours de tir, le SAT est chargé d'organiser les CMTJT.

→ **Les CMTJT doivent se tenir dans la mesure du possible et se dérouler conformément aux directives du Conseil fédéral, de l'OFSP et du canton concerné.**

4. Cours pour jeunes tireurs (CJT)

Selon l'ordonnance sur les cours de tir, les sociétés de tir reconnues organisent les CJT.

→ **Les CJT peuvent se tenir, sous réserve qu'ils se déroulent conformément aux directives du Conseil fédéral, de l'OFSP, des cantons concernés et du concept de protection de la FST.**

5. Annonce des jours de tir et des activités du comité

Selon l'ordonnance du DDPS sur le tir, les sociétés de tir ont jusqu'au 10 avril 2021 pour saisir les jours de tir et les activités du comité dans l'AFS.

→ **Les sociétés saisissent les jours de tir et les activités du comité dans l'AFS d'ici au 10 avril 2021.**

6. Contrôles des sociétés de tir

Selon l'ordonnance sur les officiers de tir (RS 512.313), les commissions cantonales de tir doivent contrôler auprès des sociétés de tir un programme obligatoire (PO) et le CJT.

→ **Les contrôles des PO et des CJT doivent se tenir conformément aux prescriptions 2021 des commissions cantonales de tir.**

7. Détermination du calendrier des exercices fédéraux et des CJT

Selon l'ordonnance sur le tir (RS 512.31), les exercices fédéraux et les CJT doivent être terminés le 31 août 2021. Sur demande, en cas d'épidémie ou pour d'autres raisons de force majeure, un report de ce délai peut être accordé.

→ **À la demande de la FST, le délai de réalisation des exercices fédéraux et des CJT est prolongé jusqu'au 30 septembre 2021.**

8. Combinaison du tir en campagne et du PO

Selon l'ordonnance du DDPS sur le tir, dans les installations de tir où a lieu le tir en campagne, aucun autre exercice ne peut être organisé sur la même distance, avant ou simultanément, pendant les demi-journées de tir.

→ **Sur proposition de la FST, il a été décidé que le tir en campagne et le PO pourraient être tirés simultanément durant une même demi-journée de tir. Toutefois, le tir en campagne doit être tiré en premier dans chaque cas.**

Référence/dossier :

Pour conclure, permettez-moi d'une part de rappeler que les militaires doivent à nouveau accomplir leur tir obligatoire en 2021, et d'autre part de préciser que si la situation devait changer en raison du COVID-19, nous nous réservons le droit de prendre d'autres décisions.

Je tiens encore à vous adresser tous mes remerciements pour votre engagement général en faveur du tir hors du service et à vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, de bonnes fêtes de fin d'année et tout le meilleur pour 2021.

Restez en bonne santé !

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les officiers fédéraux de tir, mes salutations distinguées.

COMMANDEMENT DE L'INSTRUCTION



Commandant de corps Hans-Peter Walser
Chef du commandement de l'Instruction

Pour info

CdA

Subord dir CdA

EM A, CP LEVA / Président Conférence fédérale de tir

Subord dir chef cdmt Instr

Fédération sportive suisse de tir (prière de transmettre l'information en interne)

Secrétaire général CG MPS (prière d'informer les directeurs des affaires militaires)

Président CRMPPCi (prière d'informer les responsables d'office)

Président ASCA (prière d'informer les commandants d'arrondissement)